



Séparation de biens

Par Maria33

Bonjour j ai 73 ans je n ai aucun bien mon conjoint 67 ans est propriétaire d une maison nous désirons nous marier j ai un domicile à 200kms de la résidence principale de mon futur conjoint nous pensons faire un contrat de mariage séparation de bien

Le plus avantageux afin de faire une déclaration d impôts est ce bien la séparation de bien merci

Par kang74

Bonjour

Si vous êtes mariés et habités le même domicile, vous n'avez pas d'autres choix que de faire une déclaration commune

...

Par Rambotte

Bonjour.

Et pour la déclaration de revenus (pas d'impôts), la propriété des biens n'a pas d'impact en elle-même. Si la maison est mise en location, les loyers sont des revenus fonciers, à déclarer.

Comme vous avez mis la discussion dans le sous-forum Succession, la modification du régime matrimonial, pour passer en séparations de biens, ne changera pas grand chose pour le patrimoine, la maison étant déjà un propre à votre conjoint, il restera un propre. S'il décède en premier, vos droits dans le bien ne dépendront pas du régime matrimonial.